

PROCEDURES : ORIENTATION et AFFECTATION des élèves après la troisième.

Chers parents,

À l'approche de la fin de l'année scolaire, il est essentiel de réfléchir à l'orientation de votre enfant après la classe de 3^e. Cette étape marque un moment clé dans son parcours scolaire et personnel.

Les différentes voies d'orientation après la 3^e

La seconde générale et technologique

Cette voie est destinée aux élèves qui envisagent de poursuivre vers un baccalauréat général ou technologique. Elle permet d'approfondir des connaissances générales et d'explorer différentes spécialités en vue d'un projet d'études supérieures.

La voie professionnelle

Cette option mène à l'obtention d'un CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle) ou d'un bac professionnel, en vue d'une insertion rapide dans le monde du travail ou d'une poursuite d'études.

Réflexion et dialogue

Il est important d'échanger avec votre enfant sur ses centres d'intérêt, ses envies et ses aspirations. Les professeurs principaux, le psychologue de l'éducation nationale et les réunions d'information organisées par le collège sont là pour vous accompagner.

Comment vous accompagner ?

Une réunion d'information pour les familles sera organisée le 4 février à 16h30 au collège. Nous vous présenterons les différentes voies et répondrons à vos questions.

Le psychologue de l'éducation nationale reste disponible sur rendez-vous pour un accompagnement personnalisé.

Nous sommes là pour aider votre enfant à choisir la voie qui correspond le mieux à ses talents et à ses projets.

Les principales étapes pour l'ORIENTATION sont les suivantes, à saisir dans l'application TELESERVCS> ORIENTATION :

1-Intention provisoire :

Saisie des vœux en ligne, du 19 décembre 2024 au 10 février 2025 à partir d'un compte parent (la procédure est disponible en ligne sur le site du collège).

Trois choix sont possibles :

- 1^{ère} cap,
- 2^{nde} professionnelle,
- 2^{nde} seconde générale et technologique.

Il faut au minimum effectuer un vœu voire trois au maximum (recommandé).

Les vœux sont classés par ordre de préférence.

2-Avis du conseil de classe du 2nd trimestre dès le 27 février 2025 (disponible en ligne) :

Le conseil de classe se prononce sur l'ensemble des vœux.

Trois avis sont possibles : favorable, défavorable, réservé.

3-Formulation des vœux définitifs : saisie des vœux en ligne, du 27 février au 23 mai 2025.

4-Avis du conseil de classe du 3^{ème} trimestre dès le 6 juin 2025 :

Le conseil de classe se prononce sur l'ensemble des vœux.

Deux avis sont possibles : favorable ou défavorable.

5-S'il existe un désaccord entre la réponse du conseil de classe et la demande de la famille, celle-ci est reçue en entretien avec le chef d'établissement.

6-Résultat de l'affectation en lycée :

Les demandes des familles sont saisies dans l'application TELESERVCS> AFFECTATION par le collège.

Il s'agit de classer au maximum 10 vœux de formation en précisant l'établissement et la formation souhaitée.

7-Résultats de l'affectation : le 27 juin 2025, après la dernière épreuve du DNB.

Le Principal,